



COMPTE RENDU N°9  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MERCREDI 5 OCTOBRE 2011 à 19 heures  
Salle de Conseil Municipal  
35460 MONTOURS

Etaient présents : MM. Malapert, Serrand, Roger, Mle Villerbu, MM., Simon, Coquelin, Mme Louvel, MM. Besnier, Mme Hervé, M. Hubert, MM. Dubreil L., Bêlé, Vallet, Lambert, Masson, Ménard, Lemarié, Brasselet, Roussel, MM. Garnier, Barbelette, Chapron, Letellier, Mme Haudebert, M. Bertel, Mme Hervé H., M. De Gouvion St Cyr, M. Deroyant, Montembault, M. Lefèvre.

Etaient absents excusés: MM. Gaigne, Chalifour, Mmes Gaumerais, Sourdin, M. Sourdin, MM. Bouffort, Lejeune, Dubreil P. Cordonnier, Goudal, Mmes Ryaux, Janvier

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur de Coglais Communauté, Monsieur le Président propose l'inscription à l'ordre du jour des points suivants :

- Personnel,
- Convention entre Coglais Communauté Marches de Bretagne avec le SMPBR

## DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT

### SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT

#### 1 - POLE D'EXCELLENCE RURAL

##### A – Présentation du projet

Intervention de Stéphanie Geslot – Chargée de mission au Pays de Fougères

##### B – Attribution marché assistant à maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire le projet relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'organisation d'une démarche participative de réflexion et de conception de l'ensemble immobilier de Coglais Communauté marchés de Bretagne.

Cette opération sera confiée à un Cabinet d'études chargé d'assister la maîtrise d'ouvrage dans la réalisation de ce projet qui se décompose de la manière suivante :

Tranche ferme: Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'organisation d'une réflexion collective à des fins stratégiques et opérationnelles (préprogramme global et faisabilité globale).

##### Tranche conditionnelle

Phase 1: Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la phase conception du bâtiment blanc et du pôle Ecobatys [conception de l'aménagement urbain et paysage globale du site – Conception du bâtiment blanc et du pôle Ecobatys].

Phase 2 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la phase construction du bâtiment blanc et du pôle Ecobatys.

Phase 3 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les phases conception et la construction du siège social de Coglais marchés de Bretagne et la rénovation du bâtiment existant.

La livraison des bâtiments est prévue pour octobre 2013.

Deux cabinets d'étude ont répondu à l'offre.

Une commission des marchés à procédure adaptée en date du 26 septembre 2011, a ouvert les plis. Les résultats sont les suivants :

NOM	PRIX en H.T.
WIGWAM CONSEIL	114 008 €
CAP URBAIN -	119 215 €

Le comité d'audition des candidats, réuni le 03 octobre 2011, après audition de ces derniers, propose de retenir le Cabinet **WIGWAM CONSEIL** de NANTES.

Néanmoins, ils précisent que certaines prestations proposées par ce Cabinet ne soient pas retenues, car elles peuvent être réalisées par les services de Coglais Communauté.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT la proposition du Cabinet WIGWAM CONSEIL pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet de pôle d'excellence rurale, pour un montant de 114 008 € HT soit 136 353,57 € après mise au point du marché (déduction faite des prestations non retenues « suivi de chantier » pour les tranches conditionnelles 2 et 3) ;

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer le marché correspondant.

## 2 – DOSSIER D'ENTREPRISE

Intervention de Monsieur Malapert

### QUESTIONS DIVERSES

#### 1 - CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET

Monsieur le Vice-président, en charge des affaires générales, informe les membres du Conseil Communautaire qu'il serait souhaitable, suite à une réorganisation du pôle développement durable de créer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour gérer l'accueil physique et téléphonique sur le site de la Pépinière d'Entreprise.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- DECIDENT à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet :

- DISENT que l'agent recruté exercera les missions suivantes :

- \* Accueillir, orienter, et renseigner le public ;
- \* Réalisation de diverses tâches administratives et de secrétariat
- \* Enregistrement des arrivées et départs du courrier
- \* Tri, classement et archivage

- \* Tenue de planning
- \* Gestion et commande de fournitures diverses
- \* Réception et vérification des livraisons.

- AUTORISENT Monsieur le Président à entreprendre les démarches nécessaires pour ce recrutement et à signer tous les documents s'y rapportant.

## 2 - CONVENTION ENTRE COGLAIS COMMUNAUTE MARCHES DE BRETAGNE AVEC LE SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU BASSIN RENNAIS

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire le 9<sup>ème</sup> Programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne 2007-2012 prévoyant une aide financière pour la mise en conformité des assainissements individuels situés à l'intérieur des périmètres de protection de captage. Cette aide est de 30 % du montant des travaux plafonnés à 5 500 € TTC.

Pour inciter les habitants situés sur les périmètres de protection des captages de la ville de Rennes à mettre aux normes leur assainissement individuel, le SMPBR propose d'apporter un financement complémentaire dégressif à l'aide de l'Agence de l'Eau.

Cette procédure nécessite la mise en place d'une convention entre les particuliers bénéficiaires et une convention entre la Ville de Rennes et le SPANC de Coglais Marches de Bretagne.

**L'objet de la convention est le suivant :**

Définition des modalités de partenariat entre le SMPBR et le SPANC dans le cadre de la réhabilitation des assainissement non collectifs (ANC) sur le territoire des périmètres de protection de la prise d'eau des Drains de Rennes 1 dont le SMPBR est propriétaire.

**L'engagement du SMPBR est de :**

- Appuyer le SPANC dans l'information des propriétaires concernés sur les périmètres de protection
- Informer les propriétaires de l'engagement du SMPBR par l'envoi d'une convention à signer
- Verser aux particuliers, au fur et à mesure de la réalisation des travaux, l'aide prévue par le SMPBR : 20 % en 2011, 15 % en 2012, 10 % en 2013

**L'engagement du SPANC est de:**

- Informer les particuliers de la nécessité de réhabilitation et de l'existence d'aides financières de l'Agence de l'Eau et du SMPBR.
- Constituer le dossier à fournir à l'Agence de l'Eau et à respecter les procédures
- Percevoir le versement de l'Agence de l'Eau et assurer le versement de l'aide à chaque particulier
- Transmettre au SMPBR toutes les informations nécessaires à la constitution des dossiers individuels permettant au SMPBR d'effectuer le versement en toute connaissance des dossiers.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer la convention entre Coglais Marches de Bretagne et le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Bassin Rennais.

La séance est levée à 21h15

